[Text]

Incentives should not be used, or set at a level, to promote R&D activities that do not conform to sound business practice. Investments in R&D use scarce Canadian resources manpower, capital equipment and financial resources. If incentives to R&D were made too generous, Canadians could be led to over-investing in R&D and as a result underinvesting in other more productive activities. Improved use of technologies can occur, for example, by firms buying state of the art equipment just as much as by investing in R&D. At some level of tax incentive, R&D activities that were unprofitable, in a business sense, would become attractive to investors solely because of the tax treatment. The result would be waste of valuable resources. While incentives should be used to promote R&D, the basic profitability of R&D, as determined by the marketplace, should be the prime determinant of what and how much industrial R&D is done.

Despite its dissatisfaction with the current level of R&D tax incentives, the CMA strongly supported the recent amendment to the Income Tax Act that permits firms to transfer to outside investors all or part of the tax credits they earn on their R&D investments. Mr. Ness told the Committee that this amendment is a "... big step forward". (2-32-3:32) In a letter dated June 30, 1983 to the Minister of Finance, the CMA commented on the proposal to introduce this amendment:

This will allow firms to obtain new and imaginative financing which is likely to be of particular benefit to start-up firms unable to otherwise secure support through traditional means. Also, those firms unable to immediately use their R&D tax incentives could now elect to transfer these credits to investors and thereby obtain support for current R&D activity.

The Committee agrees with the CMA and commends the government for introducing this innovative measure, know as the Scientific Research Tax Credit. It notes that the Minister of Finance reported recently that more than \$1 billion of R&D has been funded in the first three months since this amendment came into force, a development which could significantly increase the total expenditure on R&D in Canada this year. This unanticipated and overwhelming response suggests that the program is being used in ways which were not intended. Accordingly, the Committee recommends that this special research tax credit should be reviewed within two years of its coming into force to ascertain whether both small and start-up firms have benefitted from the scheme and to ensure that more R&D is performed as a result of the credit.

The CMA also stressed the importance of providing long-term consistent support for R&D, in order to create an environment that is conducive to investment by industry. Mr. Ness said, "As an industrialist and a representative of an industrial association, we believe that stability in long terms and not the changing of the goalpost up and down the field, will contribute

[Traduction]

«Les encouragements ne doivent pas, de par leur utilisation ou leur niveau, promouvoir des activités de R-D qui ne sont pas conformes à de bonnes pratiques commerciales. Les investissements en R-D mobilisent des ressources rares: personnel, équipement et capitaux. Si les encouragements à la R-D étaient trop généreux, les Canadiens pourraient être incités à trop investir dans ce domaine et, du même coup, négliger d'autres activités plus productives. Il est possible de mieux tirer parti des technologies nouvelles en achetant, par exemple, du matériel à la fine pointe du progrès plutôt qu'en investissant dans la R-D. À un certain niveau d'encouragement fiscal, des activités de R-D qui normalement ne seraient pas rentables deviendraient intéressantes pour les investisseurs, uniquement pour des raisons fiscales. Il en résulterait un gaspillage de ressources précieuses. Même si les encouragements doivent servir à promouvoir la R-D, c'est sa rentabilité fondamentale, déterminée par le marché, qui doit dicter le volume et la nature de la R-D.»

Bien qu'elle soit mécontente du niveau actuel des encouragements fiscaux à la R-D, l'AMC appuie fermement les récentes modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu qui permettent à des sociétés de céder à des investisseurs étrangers, en tout ou en partie, des crédits d'impôt qu'elles gagnent sur leurs investissements en R-D. M. Ness a dit au Comité que cette modification constitue « . . . un grand pas en avant» (2-32-3:23). Dans une lettre du 30 juin 1983 adressée au ministre des Finances, l'AMC a commenté le projet de modification en ces termes:

«Cela ouvrira aux sociétés l'accès à des modes de financement nouveaux et novateurs qui seront tout particulièrement avantageux pour les entreprises jeunes qui ne pourraient obtenir, par les moyens traditionnels, l'aide dont elles ont besoin. Par ailleurs, les entreprises qui ne peuvent se prévaloir immédiatement de leurs stimulants à la R-D pourront transférer ces crédits aux investisseurs et s'assurer leur appui pour les projets de R-D en cours.»

Le Comité partage l'avis de l'AMC et félicite le gouvernement pour avoir institué cette mesure innovatrice qu'est le crédit d'impôt à la recherche scientifique. Il signale que le ministre des Finances a annoncé récemment que des projets de R-D d'une valeur de plus de l milliard de dollars avaient été financés au cours des trois premiers mois suivant l'entrée en vigueur de la modification, ce qui pourrait accroître de façon appréciable les dépenses totales consacrées à la R-D au Canada cette année. Le succès inattendu et plus grand que prévu de cette mesure donne à penser que le programme est utilisé à d'autres fins que celles qui étaient définies. En conséquence, le Comité recommande que le crédit spécial d'impôt à la recherche scientifique soit réévalué dans les deux ans de son entrée en vigueur afin de déterminer si les petites entreprises et celles qui débutent ont profité du programme et s'il a provoqué une augmentation des activités de R-D.

L'AMC a aussi insisté pour que l'appui à la R-D soit soutenu et à long terme afin de créer un climat propice aux investissements industriels. M. Ness a dit: «À titre d'industriel et de représentant d'une association d'industriels, je suis d'avis que la stabilité à long terme contribuera considérablement à stimuler les travaux de R-D au Canada» (2-32-3:10).